



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20241024-2024029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024

DELIBERATION N° 2024029

MODIFICATION DES SUBVENTIONS PUMPTRACK

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

Présents :

Mmes BARRE-LOPES – BOUCHET – PERRAUD - LEBLANC-PAGE ;

MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET –PACCOUD;

Excusés : PASQUET Ghislaine – DAMIDAUX Dominique – GIOIRIA Florine – MAITRE Julien

Date de la convocation

18 octobre 2024

Secrétaire de séance : Stéphane NAULET

Pouvoir : Mme DAMIDAUX Dominique à Mme BOUCHET Pascale
M. MAITRE Julien à Mme BARRE-LOPES Marie-Anne

Monsieur le Maire, rappel qu'il est projeté d'implanter un pumptrack dans la zone de sports et de loisirs de la commune.
Le pumptrack permettra un apprentissage et une maîtrise du vélo via les activités proposées par l'éducation nationale. Il permettra également un apprentissage et des activités de loisirs des sports de glisse tels que sont le skateboard et le roller.

Par délibération du 28 mars 2024, le conseil municipal a acté le projet d'un pumptrack pour un montant prévisionnel de 92 610 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire a demandé des subventions :

- A l'Agence Nationale du Sport : 35 420 €,
- Au département : 27 783 €,
- A la région : 10 885 €, à confirmer

Total de subventions : 74 088 €

Reste à charge pour la commune un montant de 18 522 €

- Donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou en cas d'empêchement, à un adjoint, pour signer l'acte d'engagement et pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance,

Stéphane NAULET

Le Maire,

Franck TARPIN

